



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE

Nations Unies

– 39^{ème} session de la Commission Population et Développement -

« Migrations et développement »

3-7 avril 2006

Intervention de la France

Merci Monsieur le Président,

Tout d'abord, la France partage et soutient les positions qui viennent d'être exprimées par la Présidence de l'Union européenne. Nous souhaiterions intervenir en complément sur trois points :

En premier lieu, la France tient à rappeler que les mouvements migratoires sont des phénomènes anciens et universels. Ce sont aussi des phénomènes complexes qui font référence à des mouvements de population, à des tendances globales, et en même temps se définissent par des expériences très personnelles et individuelles. Chaque pays ou région a une compréhension et une histoire particulière vis-à-vis de ses migrations.

En outre, beaucoup de données manquent encore pour bien appréhender les différents aspects des migrations dans le monde, concernant le nombre de personnes qui s'installent pour des durées très variables dans les pays à destinations comme de transit, ainsi que dans le domaine des envois de fonds. C'est pourquoi il convient de ne pas s'inscrire dans un cadre figé, immuable alors que les implications démographiques, économiques et sociales des migrations sont en constante évolution.

En second lieu, je souhaiterais insister sur le fait que la France, pour mieux connaître les mouvements migratoires qui la touche, a mis en place un suivi de l'information par une publication régulière de statistiques sur les migrations. Sont ainsi régulièrement publiés le Rapport annuel de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), le rapport annuel de la Direction de la population et de migrations (DPM) du Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement, le rapport annuel du Haut conseil de l'intégration et enfin, le rapport annuel du gouvernement au parlement sur la politique d'immigration en application de la loi du 23 novembre 2003.

La France est une terre de destination importante. Le chef du Gouvernement a souligné le 9 février dernier que « l'immigration peut être une chance pour la France : elle est une source d'enrichissement social, culturel et économique ». Des mesures ont été prises ces derniers mois pour favoriser l'accueil des étudiants et de la main d'œuvre étrangère. La France a pris des dispositions pour que ses politiques en la matière soient davantage axées sur le partenariat et la mobilité. La France reste très engagée dans la poursuite de la mise en œuvre des objectifs du programme du Caire.

Les migrations maîtrisées sont nécessaires pour les pays développés, le défi est de favoriser et de renforcer l'impact positif de ces migrations sur le développement de tous, pays d'accueil, pays d'origine, pays de transit. Le lien entre migration et développement est l'objet de mon troisième point. Sur ce sujet, trois remarques :

- La nécessaire cohérence des politiques en faveur de la lutte contre la pauvreté : comme l'a souligné l'Autriche au nom de l'Union européenne, les politiques migratoires doivent s'inscrire aujourd'hui dans une logique globale car elles ont un impact sur le développement. La formation de migrants dans les pays développés par exemple doit s'accompagner de politiques d'aides au renforcement des capacités dans les pays d'origine afin de créer les conditions d'un éventuel retour dans des structures adaptées qui pourront profiter de l'expérience acquise par les migrants.

- Les envois de fonds : ce sujet suscite des approches diverses. D'un côté, il s'agit de flux privés, qui sont en général envoyés par les migrants à leurs familles restées dans leur pays d'origine. En même temps, ces flux dépassent largement les montants de l'aide publique au développement. Il peut être envisagé de faciliter ces flux afin de créer des effets de levier positifs en faveur du développement. Les volumes et les effets varient d'une région à l'autre, mais il semble nécessaire d'approfondir les réflexions sur le sujet, sur la base de données qu'il faut encore préciser.

- L'expérience française de co-développement : La France a été un des premiers pays à développer ces actions dans ce domaine. Elles consistent à associer les migrants installés sur son territoire à des projets de développement économique de leur pays d'origine. Après quelques années expérimentales, l'action de la France a démontré son potentiel d'efficacité sur le terrain et suscité l'adhésion des diasporas mobilisées autour de programmes spécifiques. Cette approche place le migrant au cœur des actions de développement : dans une démarche volontaire, il est en effet acteur, co-financeur, et/ou entrepreneur d'un projet. Dans le cadre des programmes de co-développement il est apporté aide et accompagnement technique pour la mise en œuvre et le démarrage des projets individuels ou collectifs des migrants. Ces projets peuvent être de nature diverse (développement local, création d'activités économiques, mobilité des compétences, partenariat « jeunes »...). Le champ géographique de ces programmes de co-développement d'abord limité au Mali et au Maroc, s'élargit progressivement à d'autres pays et régions.

Par ailleurs, suivant en cela les recommandations contenues dans le plan d'action du Caire, la France est très attentive aux droits fondamentaux des migrants et notamment aux conditions des migrantes et aux dangers auxquels elles peuvent être exposées, en particulier comme victimes de mauvais traitements dans leurs conditions de travail, de la traite et de l'exploitation sexuelle. La France attache une importance particulière à ce que tous les pays concernés de sortie, d'accueil et de transit adoptent des politiques migratoires claires respectueuses des droits des personnes, des familles et du travail.

En conclusion, la France considère qu'une approche multilatérale de ces questions reste essentielle, car les migrations traversent les Etats et leurs influences démographiques, économiques et sociales dépassent les frontières. Pour sa part, la France souhaite contribuer activement à la préparation du dialogue de haut niveau sur les migrations organisé à l'Assemblée générale en septembre qui sera une occasion importante d'avancer sur ces sujets./.

Je vous remercie de votre attention.